

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316020-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 21 MARS 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Agnès DENYS.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement :

1/ Dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) et "J'Amén'Age 59" : attributions de subventions aux particuliers.

2/ Dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) : soutien à l'ingénierie portée par les territoires.

Vu le rapport DTT/2023/114

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

Pour le dispositif « NEHS » :

- d'attribuer 61 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 362 701,92 €, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation ;
- d'attribuer aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés dans le cadre de l'ingénierie pour la mise en œuvre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », les subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de 99 400 €, selon le tableau ci-joint en annexe 3 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation.

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- d'attribuer 17 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 60 772,45 €, selon le tableau ci-joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 13003OP003, sous réserve de son approbation.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 25.

Madame VAN CAUWENBERGE et Monsieur LEBLANC sont Vice-Présidents de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Madame ROUSSELLE est Conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Monsieur SEGUIN est Conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Madame CLERC et Monsieur BRICOUT sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis.

Mesdames SANCHEZ et LUCAS sont respectivement Vice-Présidente et Conseillère communautaire de DOUAISIS AGGLO.

Madame BECUE et Monsieur LEPRETRE sont Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille.
Madame TONNERRE-DESMET est Conseillère métropolitaine déléguée de la Métropole Européenne de Lille.

Madame COEVOET et Messieurs CADART, CATHELAIN, MANIER, PICK et PLOUY sont Conseillers métropolitains de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur RENAUD est Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Monsieur VERFAILLIE et Madame GREAUME sont respectivement Vice-Président et Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Madame ARLABOSSE est Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral.
Madame BAILLEUL et Monsieur BARTHOLOMEUS sont Conseillers communautaires délégués à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral.

Monsieur BELLEVAL est membre du comité syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum, ainsi que Madame BOCQUET en raison des fonctions professionnelles exercées au sein de la Métropole Européenne de Lille. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DECODTS, DESCAMPS-MARQUILLY, DEVOS, MIKOLAJCZAK et SEELS, ainsi que Messieurs Yannick CAREMELLE, CHRISTOPHE, DULIEU et LEDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Madame BAILLEUL, Monsieur VERFAILLIE, Mesdames SANCHEZ et BOCQUET, Monsieur CADART, Mesdames CLERC, ARLABOSSE, LUCAS et TONNERRE-DESMET.

Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames CHOAIN (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), FERNANDEZ (Conseillère communautaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) et ZAWIEJA-DENIZON (Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut), ainsi que Messieurs DEGALLAIX (Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DIEUSAERT (membre du comité syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys), HIRAUX (Président de la Communauté de Communes Sud-Avesnois), RINGOT (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) et SIEGLER (membre du comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP, Madame MARTIN, Messieurs LEFEBVRE et BELLEVAL, Madame SANDRA, Messieurs DETAVERNIER et MANIER, Madame LABADENS.

Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames MASSE et ZOUGGAGH, ainsi que Monsieur ACHIBA (Conseillers métropolitain de la Métropole Européenne de Lille) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LEPRETRE (Vice-président de la Métropole Européenne de Lille), Monsieur PICK (lui-même Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille) et Madame BECUE (Vice-présidente de la Métropole Européenne de Lille).

Monsieur GOKEL (Vice-Président la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Monsieur BARTOLOMEUS (Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral).

Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur DETAVERNIER, 3^{ème} Vice-Président.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal à au moins 39. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT: DOSSIERS NEHS - COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2023										
DEMANDES	TIERS	STATUT	ARRONDISSEMENT	COMMUNES	OBJECTIFS	NBRE PROJETS	MONTANTS TRAVAUX	SUBV DPT	MODALITE DE PAIEMENT	
									AVANCE 70%	SOLDE 30%
1	668922	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	MAUBEUGE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	34 674,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
2	668925	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	ROUSIES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 328,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
3	668928	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	MAUBEUGE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	22 473,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
4	668931	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	MAUBEUGE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	51 601,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
5	668933	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	COUSOLRE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 210,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
6	668935	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	NEUF-MESNIL	Lutter contre la Précarité énergétique	1	8 614,00 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
7	668938	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CAMVS)	HAUTMONT	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 249,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
8	669287	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	HAUT-LIEU	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 321,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
9	669277	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCCA)	TRELON	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 152,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
10	668918	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	GOMMEGNIES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	28 881,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
11	614658	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	LANDRECIES	Lutter contre la Précarité énergétique	1	10 318,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
12	668975	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	BELLIGNIES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	14 995,00 €	6 584,00 €	4 608,80 €	1 975,20 €
13	669041	PO	AVESNES-SUR-HELPE (CCPM)	POIX-DU-NORD	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 321,92 €	3 321,92 €	2 325,34 €	996,58 €
TOTAL AVESNES-SUR-HELPE						23	334 137,92 €	76 305,92 €	53 414,14 €	22 891,78 €
14	668989	PO	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	CAGNONCLES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	26 461,26 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
15	668990	PO	CAMBRAI (SM Pays du Cambrésis)	SOLESMES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	24 599,00 €	5 486,00 €	3 840,20 €	1 645,80 €
TOTAL CAMBRAI						4	51 060,26 €	10 286,00 €	7 200,20 €	3 085,80 €
16	6688660	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	DOUAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 089,00 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
17	668920	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	VILLERS-AU-TERTRE	Lutter contre la Précarité énergétique	1	4 981,18 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
18	668942	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	DOUAI	Sécurité/Santé	2	9 067,73 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
19	668968	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	DOUAI	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 665,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
20	669142	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	WAZIERS	Lutter contre la Précarité énergétique	2	43 350,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
21	669022	PO	DOUAI (CCCO)	SOMAIN	Lutter contre la Précarité énergétique	2	33 500,00 €	5 600,00 €	3 920,00 €	1 680,00 €
22	604276	PO	DOUAI (CCCO)	ERRE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	25 125,78 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
TOTAL DOUAI						13	177 778,69 €	39 200,00 €	27 440,00 €	11 760,00 €
23	668970	PO	LILLE (MEL)	VERLINGHEM	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 300,00 €	6 140,00 €	4 298,00 €	1 842,00 €
24	668974	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	49 718,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
25	669357	PO	LILLE (MEL)	LILLE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	48 693,10 €	7 200,00 €	5 040,00 €	2 160,00 €
26	669224	PO	LILLE (MEL)	FACHES-THUMESNIL	Lutter contre la Précarité énergétique	2	27 730,03 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
27	669356	PO	LILLE (MEL)	MARCO-EN-BAROEUL	Lutter contre la Précarité énergétique	2	18 278,43 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
28	669351	PB	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	10 386,61 €	4 041,49 €	2 829,04 €	1 212,45 €
29	669227	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 752,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
30	669354	PO	LILLE (MEL)	WATTIGNIES	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 630,82 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
31	602748	PO	LILLE (MEL)	TOURCOING	Lutter contre la Précarité énergétique	2	37 019,95 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
32	669343	PO	LILLE (MEL)	VILLENEUVE-D'ASCQ	Lutter contre la Précarité énergétique	2	31 195,10 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
33	669228	PO	LILLE (MEL)	LILLE	Lutter contre la Précarité énergétique	1	4 632,40 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
34	669229	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	45 038,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
35	669352	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	30 169,00 €	5 600,00 €	3 920,00 €	1 680,00 €
36	669145	PO	LILLE (MEL)	MARCO-EN-BAROEUL	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 237,00 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
37	669143	PO	LILLE (MEL)	MARCO-EN-BAROEUL	Lutter contre la Précarité énergétique	1	8 400,00 €	4 000,00 €	2 800,00 €	1 200,00 €
38	669162	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	13 291,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
39	669167	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	46 799,00 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
40	669176	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	49 973,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
41	669190	PB	LILLE (MEL)	WILLEMS	Lutter contre la Précarité énergétique	2	12 045,00 €	3 000,00 €	2 100,00 €	900,00 €
42	644246	PO	LILLE (MEL)	WERVICQ-SUD	Lutter contre la Précarité énergétique	2	43 936,00 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
43	669226	PO	LILLE (MEL)	TOURCOING	Lutter contre l'habitat indigne	1	92 004,61 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
44	669225	PO	LILLE (MEL)	LA MADELEINE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	52 509,57 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
45	669220	PB	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Sécurité/Santé	2	5 040,33 €	3 377,76 €	2 364,43 €	1 013,33 €
46	669348	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Lutter contre la Précarité énergétique	2	36 814,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
47	669353	PO	LILLE (MEL)	MONS-EN-BAROEUL	Lutter contre la Précarité énergétique	2	17 605,56 €	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €
48	669350	PO	LILLE (MEL)	SALOME	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 494,03 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
49	669349	PO	LILLE (MEL)	MONS-EN-BAROEUL	Lutter contre la Précarité énergétique	2	41 912,00 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
TOTAL LILLE						50	876 604,54 €	153 934,25 €	107 753,98 €	46 180,28 €
51	668871	PO	VALENCIENNES (CAPH)	DENAIN	Lutter contre la Précarité énergétique	1	17 060,60 €	2 400,00 €	1 680,00 €	720,00 €
52	669058	PO	VALENCIENNES (CAPH)	ESCAUDAIN	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 335,36 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
53	669174	PO	VALENCIENNES (CAPH)	HAVELUY	Lutter contre la Précarité énergétique	2	32 212,25 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
669054	PO	VALENCIENNES (CAVM)	SEBOURG	Lutter contre la Précarité énergétique	2	29 512,63 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	
TOTAL VALENCIENNES						7	111 120,84 €	21 600,00 €	15 120,00 €	6 480,00 €
54	668858	PO	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	MERVILLE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	39 442,24 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
55	663873	PO	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	HAZEBROUCK	Lutter contre la Précarité énergétique	1	3 500,75 €	3 500,75 €	2 450,53 €	1 050,23 €
56	669253	PO	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	BAVINCHOVE	Lutter contre l'habitat indigne	1	55 723,80 €	12 500,00 €	8 750,00 €	3 750,00 €
57	668855	PO	DUNKERQUE (CUD)	GRANDE-SYNTHE	Lutter contre l'habitat indigne	1	117 824,81 €	9 375,00 €	6 562,50 €	2 812,50 €
58	668971	PO	DUNKERQUE (CUD)	DUNKERQUE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 555,28 €	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €
59	668976	PO	DUNKERQUE (CUD)	GRANDE-SYNTHE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	49 149,78 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
60	669015	PO	DUNKERQUE (CUD)	COUDEKERQUE-BRANCHE	Lutter contre la Précarité énergétique	2	38 164,03 €	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €
61	668863	PO	DUNKERQUE (Diffus-CCHF)	WORMHOUT	Lutter contre la Précarité énergétique	3	40 567,79 €	8 800,00 €	6 160,00 €	2 640,00 €
TOTAL DUNKERQUE						14	382 928,48 €	61 375,75 €	42 963,03 €	18 412,73 €
TOTAL GENERAL						111	1 933 630,73 €	362 701,92 €	253 891,34 €	108 810,58 €

ANNEXE 2

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS J'AMEN'AGE 59 - COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2023										
DEMANDE	N° DE TIERS	STATUT	ARRONDISSEMENT	COMMUNE	OBJECTIF	NBRE PROJETS	MONTANT DES TRAVAUX	SUB DPT	MODALITE DE PAIEMENT	
									Avance 70 %	Solde 30 %
1	669454	PO	DOUAI (Douaisis Agglo)	CUINCY	Aménagement du logement	2	16 860,00 €	7 125,78 €	4 988,05 €	2 137,73 €
TOTAL DOUAI						2	16 860,00 €	7 125,78 €	4 988,05 €	2 137,73 €
2	669466	PO	LILLE (MEL)	LILLE	Aménagement du logement	1	8 110,00 €	1 908,39 €	1 335,87 €	572,52 €
3	669453	PO	LILLE (MEL)	ROUBAIX	Aménagement du logement	1	8 908,45 €	2 025,96 €	1 418,17 €	607,79 €
4	669451	PO	LILLE (MEL)	TOURCOING	Aménagement du logement	1	9 698,70 €	2 104,70 €	1 473,29 €	631,41 €
5	669458	PO	LILLE (MEL)	VILLENEUVE-D'ASCQ	Aménagement du logement	1	18 918,40 €	5 537,85 €	3 876,50 €	1 661,35 €
6	667564	PO	LILLE (MEL)	VILLENEUVE-D'ASCQ	Aménagement du logement	1	1 303,60 €	390,88 €	273,62 €	117,26 €
7	669455	PO	LILLE (MEL)	HELLEMES LILLE	Aménagement du logement	1	15 453,51 €	5 225,34 €	3 657,74 €	1 567,60 €
8	669459	PO	LILLE (MEL)	WATTIGNIES	Aménagement du logement	1	4 920,00 €	1 081,57 €	757,10 €	324,47 €
TOTAL LILLE						7	67 312,66 €	18 274,69 €	12 792,29 €	5 482,40 €
9	669024	PO	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	LE CATEAU-CAMBRESIS	Aménagement du logement	1	9 230,35 €	4 475,35 €	3 132,75 €	1 342,60 €
10	669233	PO	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	SOLESMES	Aménagement du logement	1	6 763,78 €	3 065,39 €	2 145,77 €	919,62 €
11	669469	PO	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	VENDEGIES-SUR-ECAILLON	Aménagement du logement	1	10 616,47 €	4 777,39 €	3 344,17 €	1 433,22 €
12	669232	PO	CAMBRAI (SM du Pays du Cambrésis)	BERTRY	Aménagement du logement	1	12 345,00 €	2 888,00 €	2 021,60 €	866,40 €
TOTAL CAMBRAI						4	38 955,60 €	15 206,13 €	10 644,29 €	4 561,84 €
13	669467	PO	VALENCIENNES (CAPH)	RAISMES	Aménagement du logement	1	6 930,00 €	3 465,00 €	2 425,50 €	1 039,50 €
14	669450	PO	VALENCIENNES (CAPH)	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Aménagement du logement	1	9 096,00 €	3 890,51 €	2 723,36 €	1 167,15 €
15	669465	PO	VALENCIENNES (CAPH)	LOURCHES	Aménagement du logement	1	21 860,31 €	8 107,01 €	5 674,90 €	2 432,11 €
TOTAL VALENCIENNES						3	37 886,31 €	15 462,52 €	10 823,76 €	4 638,76 €
16	669464	PO	DUNKERQUE (CUD)	LOON-PLAGE	Aménagement du logement	1	9 925,00 €	3 332,08 €	2 332,46 €	999,62 €
17	669468	PO	DUNKERQUE (SM Flandre et Lys)	THIENNES	Aménagement du logement	1	9 391,67 €	1 371,25 €	959,87 €	411,38 €
TOTAL DUNKERQUE						2	19 316,67 €	4 703,33 €	3 292,33 €	1 411,00 €
TOTAL GENERAL						18	180 331,24 €	60 772,45 €	42 540,72 €	18 231,74 €

ANNEXE 3

Bilan de l'accompagnement du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » pour l'année 2022 (hors territoires dits « diffus »)

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nbre de demandes en 2022	Montant "prime de base" 200 €	Montant "prime LHI" 200 €	Montant "prime DPE" 200 €	Montant total des primes
AVESNES/HELPE	CAMVS	55	11 000 €	400 €	0 €	11 400,00 €
	CCCA	7	1 400 €	200 €	0 €	1 600,00 €
	CCSA	7	1 400 €	0 €	0 €	1 400,00 €
	CCPM	13	2 600 €	0 €	0 €	2 600,00 €
CAMBRAI	SM Pays du Cambrésis	30	6 000 €	0 €	0 €	6 000,00 €
DOUAI	Douaisis Agglo	37	7 400 €	200 €	0 €	7 600,00 €
	CCCO	10	2 000 €	0 €	0 €	2 000,00 €
LILLE	MEL	179	35 800 €	1 200 €	1 200 €	38 200,00 €
VALENCIENNES	CAPH	31	6 200 €	1 000 €	0 €	7 200,00 €
	CAVM	56	11 200 €	1 000 €	0 €	12 200,00 €
DUNKERQUE	SM Flandre et Lys	18	3 600 €	200 €	0 €	3 800,00 €
	CUD	26	5 200 €	200 €	0 €	5 400,00 €
TOTAL		469	93 800 €	4 400 €	1 200 €	99 400,00 €

LHI : Lutte contre l'habitat indigne

DPE : Diagnostic de Performance Energétique

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 21 mars 2023

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement :

1/ Dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) et "J'Amén'Age 59" : attributions de subventions aux particuliers.

2/ Dispositifs "Nord Equipement Habitat Solidarité" (NEHS) : soutien à l'ingénierie portée par les territoires.

Le dispositif d'aide aux particuliers pour l'amélioration de leurs logements et de leurs conditions d'habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017, sous l'appellation Nord Energie Solidarité (NES). Cette politique a été généralisée dans une seconde phase par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTD/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS. Le dispositif est ouvert aux propriétaires occupants de leurs logements, bailleurs ou locataires du parc privé. Les ressources de l'occupant doivent être inférieures ou égales à 2 RSA. Les travaux envisagés visent à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne, à sécuriser le bâti et à protéger la santé des occupants.

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, le Département du Nord a adopté le dispositif « J'Amén'Age 59 » (DAA/2019/249 du Conseil départemental du 01 juillet 2019). Il est ouvert aux propriétaires, locataires et aux hébergés à titre gracieux du parc privé et bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA), souhaitant aménager leurs logements.

1 - DISPOSITIFS NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITÉ (NEHS) ET « J'AMÉN'AGE 59 » : ATTRIBUTIONS D'AIDES AUX PARTICULIERS

Dans le présent rapport, 78 demandes de subventions des particuliers éligibles, sont présentées pour l'attribution d'une aide, dont 61 demandes NEHS et 17 demandes J'Amén'Age 59.

L'intervention départementale s'élève à 423 474,37 € d'aides en travaux, réparties comme suit :

- 362 701,92 € pour les demandes au titre du dispositif NEHS, dont 3 demandes présentées dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour un montant de 31 250 € ;
- 60 772,45 € au titre du dispositif « J'Amén'Age 59 ».

Le détail de ces aides est repris dans les tableaux, joints en annexes 1 et 2.

Consommation des enveloppes par EPCI après cette Commission permanente

NEHS

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes présentées dans ce rapport	Nombre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport	Cumul des demandes en 2023	Cumul des subventions attribuées en 2023
Avesnes/Helpe	CAMVS	7	13	41 600,00 €	11	68 800,00 €
	CCCA	1	2	6 400,00 €	1	6 400,00 €
	CCSA	1	2	8 000,00 €	2	14 400,00 €
	CCPM	4	6	20 305,92 €	7	30 705,92 €
Cambrais	SM Pays du Cambrésis	2	4	10 286,00 €	4	19 086,00 €
Douai	Douaisis Agglo	5	9	27 200,00 €	8	49 950,00 €
	CCCO	2	4	12 000,00 €	2	12 000,00 €
	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	0	0,00 €
Lille	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	0	0,00 €
	MEL	27	50	153 934,25 €	80	464 756,42 €
Valenciennes	CAPH	3	5	15 200,00 €	6	35 200,00 €
	CAVM	1	2	6 400,00 €	3	19 200,00 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	3	4	22 400,75 €	4	28 800,75 €
	CUD	4	7	30 175,00 €	8	52 532,57 €
	CCHF - Diffus	1	3	8 800,00 €	1	8 800,00 €
TOTAL		61	111	362 701,92 €	137	810 631,66 €

J'Amén'age 59

ARRONDISSEMENT	EPCI	Nombre de demandes présentées dans ce rapport	Nombre de projets présentés dans ce rapport	Montant des subventions sollicitées dans ce rapport	Cumul des demandes en 2023	Cumul des subventions attribuées en 2023
Avesnes/Helpe	CAMVS	0	0	0,00 €	1	3 704,23 €
	CCCA	0	0	0,00 €	1	7 335,31 €
	CCSA	0	0	0,00 €	0	0,00 €
	CCPM	0	0	0,00 €	0	0,00 €
Cambrais	SM Pays du Cambrésis	4	4	15 206,13 €	4	15 206,13 €
Douai	Douaisis Agglo	1	2	7 125,78 €	3	14 149,94 €
	CCCO	0	0	0,00 €	0	0,00 €
	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	1	3 378,71 €
Lille	CCPC - Diffus	0	0	0,00 €	0	0,00 €
	MEL	7	7	18 274,69 €	18	43 947,18 €
Valenciennes	CAPH	3	3	15 462,52 €	7	30 945,30 €
	CAVM	0	0	0,00 €	1	580,30 €
Dunkerque	SM Flandre et Lys	1	1	1 371,25 €	1	1 371,25 €
	CUD	1	1	3 332,08 €	1	3 332,08 €
	CCHF - Diffus	0	0	0,00 €	0	0,00 €
TOTAL		17	18	60 772,45 €	38	123 950,43 €

2 – DISPOSITIF NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITÉ : SOUTIEN À L'INGÉNIERIE PORTÉE PAR LES TERRITOIRES

Dans le cadre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », le Département valide les travaux à engager sur la base d'une liste préétablie de travaux sur prescription de l'opérateur habitat, retenu par l'EPCI ou le Département, selon le cas. Dans la majorité des territoires nordistes, le dispositif s'articule avec les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) « Habiter Mieux », déclinés par les intercommunalités qui portent des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ces territoires sont appelés « territoires non diffus ». Le principe d'un conventionnement avec ces intercommunalités a été retenu afin d'assurer l'équité des aides sur l'ensemble du territoire départemental et de mutualiser les coûts en ingénierie.

Les 12 EPCI signataires sont la Métropole Européenne de Lille, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Syndicat Mixte Flandres et Lys (agissant sur le territoire des communautés de communes de Flandre Intérieure et de Flandre-Lys), le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis (agissant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis, la Communauté de Communes du Pays Solesmois), les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Douaisis Agglo, de Maubeuge - Val de Sambre, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent, Cœur Avesnois, Sud Avesnois et du Pays de Mormal.

Dans le cadre de ce conventionnement, le Département attribue des primes aux EPCI afin de soutenir l'ingénierie qu'ils portent en fonction des objectifs atteints.

Ces primes aux EPCI se décomposent comme suit :

- la prime forfaitaire de base d'un montant de 200 €, pour chaque ménage accompagné dans le cadre du dispositif NEHS ;
- la prime complémentaire « Lutte contre l'Habitat Indigne » (LHI) d'un montant de 200 €, pour les travaux d'une grande ampleur et d'un coût élevé visant à résoudre une situation d'habitat indigne ;
- la prime complémentaire « Diagnostic de Performance Energétique » (DPE) d'un montant de 200 €, pour permettre une évaluation énergétique du logement.

Compte tenu des différents financements mobilisés (EPCI, ANAH et primes départementales), l'ingénierie est de fait gratuite pour les ménages.

Ces primes d'accompagnement aux projets relèvent pour partie des crédits du Fonds de Solidarité Logement. Le montant à verser à chaque collectivité est calculé à terme échu, sur la base du bilan de l'année écoulée. Pour 2022, elles s'élèvent à 99 400 €, selon l'annexe 3 ci-jointe.

Pour information, deux intercommunalités, les Communautés de Communes Pévèle-Carembault et Hauts de Flandre ne disposent pas d'opérations programmées de l'ANAH et n'ont donc pas d'opérateur « Habitat ». Afin de permettre aux ménages de ces territoires de bénéficier du dispositif départemental et d'élaborer leur projet, le Département a mobilisé son propre opérateur pour couvrir ces territoires, appelés « diffus ».

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour le dispositif « NEHS » :

- d'attribuer 61 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 362 701,92 €, selon le tableau, joint en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation ;
- d'attribuer aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés dans le cadre de l'ingénierie pour la mise en œuvre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité », les subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de 99 400 €, selon le tableau joint en annexe 3 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23006OP001, sous réserve de son approbation.

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- d'attribuer 17 subventions pour le financement des demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de subventions de 60 772,45 €, selon le tableau, joint en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 13003OP003, sous réserve de son approbation.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP001	23006E28	3 200 000 €	447 929,74 €	362 701,92 €
23006OP001	23006E20	720 000 €	0 €	99 400 €
13003OP003	13003E26	982 211,35 €	688 277,53 €	60 772,45 €

Jean-Luc DETAVERNIER
Vice-Président